Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213500960-20260601-DEL26040-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Canton de Châteaugiron

DOMAGNÉ
CHAUMERÉ
MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28/05/2026

Date d'affichage : 28/05/2026

Nombre de membres :
- en exercice : 19
- quorum : 10
- présents : 17
- représentés : 2
- votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 1er juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MAILLARD, Maire.

Etaient présents (17) : Jean-Marc MAILLARD, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Danielle MENARD, Roland GAUTIER, Jean-Yves ESNAULT, Eric PIROT, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Eric BRUNCHER, Delphine DESILLE, Catherine LEGRAND, Aurélie BERTIER, Céline ECHAROUX, Céline DESRUES, Henry SOUVESTRE

Étaient excusées (2) :
Mme Marion LOISEAU a donné procuration à Danielle MENARD.
Mme Magali BUDOR a donné procuration à Jean-Marc MAILLARD.

M. Gilles THOMAS a été élu secrétaire de séance.

DEL 26040 – Commission communale des impôts directs (CCID) – délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit dans chaque commune l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission se réunit une fois par an. Elle tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations sur des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué et de 8 commissaires titulaires ainsi que 8 commissaires suppléants.

Suite aux élections municipales une nouvelle commission doit être constituée. Le Conseil Municipal doit proposer au directeur des services fiscaux une liste lui permettant de désigner les commissaires et leurs suppléants en nombre double (*soit 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels seront nommés les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants*).

Les commissaires doivent :
- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (*taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises*) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

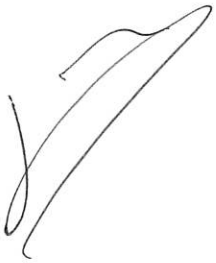
- **DECIDE** de proposer aux services fiscaux une liste de 32 personnes (voir ci-dessous) pour intégrer cette commission et parmi lesquelles seront retenus par les services fiscaux 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants :

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213500960-20260601-DEL26040-DE

	COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
1	ABRIAS LAFOREST	Carole	CARISSAN	Didier
2	AUBIN	Daniel	BLIN	Patrice
3	BOITEL	Nicolas	FREREUX	Marylène
4	DUMOULIN	Philippe	CHATELAIS	Jacques
5	EON	Viviane	COTTO	Bernard
6	GUILLEUX	Alexandre	GIBOIRE	Annick
7	LENORMAND	Jean	JEULAND	Loïc
8	MAILLARD	Mireille	LELIEVRE	Moïse
9	MARTIN	Bernard	GAUTHIER	François
10	MELLIER	Yves	LE LEU	Michel
11	MORAUX	René	RENAULT	Jean
12	PANNETIER	Daniel	GUILLOIS	Julien
13	POULAIN	Clément	SUBIRY	Fabienne
14	RENAULT	Gérard	GERARD	Monique
15	RESTIF	Marie-Paule	VERSEIL	Hélène
16	SOUVESTRE	Yvette	PARAGE	Christophe

Pour extrait conforme, le registre dûment signé.

Le Maire,
Jean Marc MAILLARD,



Le secrétaire de séance,
Gilles THOMAS,

